

Église DES PAYS DE L'AIN

BULLETIN DIOCÉSAIN
N° 05 • 1^{ER} MAI 2025



« Il faut d'abord appartenir à Dieu »

Ce mois de mai est marqué par le centenaire de la canonisation de trois grands saints français de renommée universelle : Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face (1873-1897) ; Jean-Eudes (1601-1680) et Jean-Marie-Baptiste Vianney (1786-1859).

Il ne s'agit pas d'en faire un motif de fierté nationale, mais surtout de nous laisser inspirer et stimuler pour vivre chacun son propre chemin de sainteté. Comme nous le disons à Dieu dans la 1^{re} préface des saints « *Lorsque tu couronnes leurs mérites, tu couronnes tes propres dons. Dans leur vie, tu nous procures un modèle, dans la communion avec eux, une famille et dans leur intercession, un appui.* »

Rendons grâce à Dieu qui nous offre ces belles figures de sainteté pour appeler à lever les résistances et nous laisser véritablement conduire par l'Esprit Saint comme elles. Par le baptême et la confirmation nous avons en effet reçu le don de l'Esprit

Saint, qui nous fait ressembler au Christ et nous entraîne sur le chemin de l'amour authentique.

Dans sa belle exhortation apostolique sur l'appel à la sainteté dans le monde actuel, le pape François nous explique comment procéder : « *C'est seulement à partir du don de Dieu, librement accueilli et humblement reçu, que nous pouvons coopérer par nos efforts à nous laisser transformer de plus en plus. Il faut d'abord appartenir à Dieu. Il s'agit de nous offrir à celui qui nous devance, de lui remettre nos capacités, notre engagement, notre lutte contre le mal et notre créativité, pour que son don gratuit grandisse et se développe en nous* » (Gaudete et Exsultate n° 56).

M^r Pascal Roland

Agenda DE L'ÉVÊQUE

• Jeudi 1^{er} mai

Jubilé de la paroisse d'Ars présidé par le P. Antoine HARDY

• Vendredi 2 mai

Préparation de la veillée de consolation de Gex

• Samedi 3 mai

Rencontre des confirmands adultes à la Maison Jean-Marie Vianney

• Mercredi 7 mai

Conseil académique de l'Enseignement Catholique à Lyon

• Jeudi 8 mai

Jubilé des Familles, des "Vianney" et Jean-Marie présidé par Mgr Emmanuel GOBILLARD évêque de Digne, Riez et Sisteron

• Samedi 10 mai

Messe d'inauguration de l'Orée de Seillon

• Dimanche 11 mai

Messe à Nantua (80 ans de la mort de l'abbé Gabriel Gay)

• Lundi 12 mai

Pèlerinage des prêtres du diocèse à Lalouvesc pour obtenir des vocations sacerdotales par l'intercession de saint François Régis

• Mardi 13 mai

Rencontre de l'économie et du vicaire général

Messe et déjeuner avec les prêtres jubiliaires

Conférence des tutelles de l'Enseignement catholique

Lecture spirituelle au séminaire d'Ars

• **Mercredi 14 mai**

Rencontre des confirmands du Sacré-Cœur de Bourg
Bureau du Secours catholique

• **Jeudi 15 mai**

Conseil presbytéral à La Providence à Ars

• **Vendredi 16 mai**

Conseil presbytéral avec les doyens à La Providence à Ars

Collège des consulteurs à La Providence à Ars

Ouverture week-end Cénacle organisé par Priscille et Aquila à Ars

• **Samedi 17 mai**

Formation à Notre-Dame de Bourg
Béatification Camille Costa de Beauregard à Chambéry

• **Dimanche 18 mai**

Veillée de consolation à Gex

• **Du lundi 19 au vendredi 23 mai**

Audit économique et financier du diocèse

• **Lundi 19 mai**

Point avec la déléguée épiscopale communication-information

• **Mardi 20 mai**

Visite pastorale de l'école St Joseph de Jujurieux

• **Mercredi 21 mai**

Messe et déjeuner avec les prêtres aînés de l'Orée de Seillon

• **Jeudi 22 mai**

Conseil diocésain des Affaires économiques, Collège des consulteurs et Conseil d'administration avec les auditeurs

• **Vendredi 23 mai**

Fraternité missionnaire diocésaine

• **Samedi 24 mai**

Confirmations à Thoiry

Confirmations à Ferney-Voltaire

Confirmations à Pouilly

• **Jeudi 29 mai**

Confirmations à Lagnieu

• **Vendredi 30 mai**

Soirée théâtre au séminaire d'Ars

• **Dimanche 25 mai**

Confirmations à Gex

Journée de solidarité avec les chrétiens d'Orient

• **Lundi 26 mai**

Rencontre du directeur diocésain de l'Enseignement catholique et du vicaire général

Rencontre de l'économie et du vicaire général

Assemblées générales des SCI

• **Samedi 31 mai**

Fête du centenaire de la Canonisation du curé d'Ars présidée par le Cardinal Christophe PIERRE, nonce apostolique aux USA

**Mgr Roland confie
à notre prière**

• Dans les semaines des **12 et 19 mai** seront débattues deux propositions de Loi qui engagent sérieusement l'avenir de notre pays : une sur les soins palliatifs, l'autre sur l'euthanasie et le suicide assisté. J'invite à écrire aux députés et à prier à cette intention.

• J'invite à prier pour le collège des cardinaux et pour le conclave qui se tiendra à compter du **mercredi 7 mai**, et celui qui sera élu 267^e successeur de saint Pierre.

• **Mardi 27 mai**

Rencontre des prêtres du doyenné de Bresse

Formation à l'accompagnement spirituel à la Pastorale des Jeunes

• **Mercredi 28 mai**

Bureau national des exorcistes à la CEF

Informations OFFICIELLES

COMMUNIQUÉ DES NOMINATIONS 21 AVRIL 2025

A dater du 1^{er} septembre 2025 (sauf mention particulière)

I. Fins de missions paroissiales

- **M. l'abbé Pierrot Gidlin BEZAMANY**, prêtre du diocèse d'Antsiranana (Madagascar) arrivé au terme de ses études et de sa mission, est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial de Miribel et remis à la disposition de son diocèse. L'évêque le remercie vivement pour le travail pastoral accompli dans le groupement paroissial depuis 2019.
- **M. l'abbé Gaston DIOUF**, prêtre du diocèse de Thiès (Sénégal) arrivé au terme de sa mission, est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine et remis à la disposition de son diocèse. L'évêque le remercie vivement pour le travail pastoral accompli dans le groupement paroissial depuis 2018.
- **M. l'abbé Jean MPONGO**, prêtre du diocèse de Matadi (République Démocratique du Congo) arrivé au terme de sa mission, est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de Pont-d'Ain et remis à la disposition de son diocèse. L'évêque le remercie vivement pour le travail pastoral accompli dans les différentes missions confiées depuis 2018 : vicaire paroissial à Pont-d'Ain (septembre-décembre 2018), à Oyonnax (décembre 2018-2020), à Pont-d'Ain (2020-2024), curé du groupement paroissial de Pont-d'Ain (2024-2025), aumônier diocésain du Secours Catholique (2022-2025).

- **M. l'abbé Emery Davy ONDZE IBATA**, prêtre du diocèse d'Owando (République du Congo) arrivé au terme de sa mission, est déchargé des offices de vicaire paroissial et d'aumônier confiés depuis 2018, et remis à la disposition de son diocèse. L'évêque le remercie vivement pour le travail pastoral accompli dans le groupement paroissial de Viriat (2018-2025), dans la communauté paroissiale de la Chapelle Notre Dame de la Paix (Bourg-en-Bresse, quartier des Vennes) (2019-2025), comme aumônier de la maison de retraite Les Jardins de Brou (Bourg-en-Bresse) et du centre hospitalier de Bourg-en-Bresse (2019-2025).
- **M. l'abbé Michel-Jean PILLET** est autorisé à prendre sa retraite au sanctuaire de Notre-Dame de Laghet (diocèse de Nice). De ce fait il est déchargé de ses missions d'administrateur du groupement paroissial de Trévoux-Jassans et de doyen du Val-de-Saône.

II. **Nouvelles missions paroissiales**

Lorsque plusieurs prêtres reçoivent une mission dans un même groupement paroissial, ils sont appelés à collaborer ensemble à l'exercice de la charge pastorale du groupement, selon leur office et les orientations indiquées dans leurs lettres de nominations respectives.

- **M. l'abbé Laurent ROUDIL** est nommé curé du groupement paroissial de Trévoux-Jassans, pour une durée de 6 ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de Saint-Genis-Pouilly. Il réside au presbytère de Jassans-Riottier.
- **M. l'abbé Raphaël NZAOU**, prêtre du diocèse de Pointe Noire (République du Congo) et membre de la Société Jean-Marie Vianney, est nommé avec l'accord de son évêque et du Modérateur de la Société Jean-Marie Vianney vicaire dans le groupement paroissial de Trévoux-Jassans, avec une mission d'étude à l'Université Catholique de Lyon, pour une durée de trois ans. Il réside au presbytère de Jassans-Riottier.
- **M. l'abbé Félicien JAOMAMY**, prêtre du diocèse d'Antsiranana (Madagascar), est nommé avec l'accord de son évêque vicaire dans le groupement paroissial de Miribel pour une durée d'un an prorogeable, à dater du 7 avril 2025. Il réside au presbytère de Miribel.

- **M. l'abbé Vincent-de-Paul MALONGA**, prêtre fidei donum du diocèse de Brazzaville (République du Congo) et vicaire dans le groupement paroissial de Pont-d'Ain, est nommé avec l'accord de son évêque curé du groupement paroissial de Pont-d'Ain. Il conserve son domicile au presbytère de Pont-d'Ain.
- **M. l'abbé Donatien MBALA**, prêtre fidei donum du diocèse de Kisantu (République Démocratique du Congo), est nommé avec l'accord de son évêque curé du groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine. De ce fait il est déchargé de son office de curé de groupement paroissial de Villereversure. Il réside au presbytère de Valserhône.
- **M. l'abbé Gabriel MASSEMBO**, prêtre fidei donum du diocèse de Brazzaville (République du Congo), est nommé avec l'accord de son évêque vicaire dans le groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine. De ce fait il est déchargé de ses offices de curé du groupement paroissial de Viriat et d'aumônier des scouts de France de Bourg-en-Bresse. Il réside au presbytère de Valserhône.
- **M. l'abbé Augustin LOUTOUMBA**, prêtre fidei donum du diocèse de Brazzaville (République du Congo), est nommé avec l'accord de son évêque curé du groupement paroissial de Villereversure. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial d'Ambérieu-Vallée de l'Albarine. Il réside au presbytère de Villereversure.
- **M. l'abbé Paulraj de Britto ROCK**, prêtre du diocèse de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), est nommé avec l'accord de son évêque vicaire dans le groupement paroissial d'Ambérieu-Vallée de l'Albarine, pour une durée de trois ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de son office de chapelain du Sanctuaire d'Ars-sur-Formans. Il réside au presbytère d'Ambérieu-en-Bugey. Il continuera aussi sa collaboration avec le Centre spirituel jésuite du Chatelard.
- **M. l'abbé Alain RAYMOND** est nommé curé de la paroisse Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse, pour une durée de 6 ans prorogeable. Dans sa mission est comprise également la charge pastorale de la communauté de la chapelle Notre Dame de la Paix (quartier des Vennes). De ce fait il est déchargé de son office de curé des groupements paroissiaux de Montréal-la-Cluse et d'Izernore. Il réside au presbytère de Saint-Pierre Chanel.

- **M. l'abbé Sylvain MARIAUD**, curé des groupements paroissiaux de Nantua et de Saint-Martin-Combe-du-Val, est nommé en outre administrateur des groupements paroissiaux de Montréal-la-Cluse et d'Izernore. Il conserve son domicile au presbytère de Maillat.
- **M. l'abbé Marcel TAVEL** est nommé prêtre auxiliaire dans les groupements paroissiaux de Nantua, Saint-Martin-Combe-du-Val, Montréal-la-Cluse et Izernore. De ce fait il est déchargé de ses offices de curé du groupement paroissial de Lagnieu et de doyen de la Plaine de l'Ain. Il demeure membre du collège des consulteurs.
- **M. l'abbé Bonaventure LAWSON**, prêtre fidei donum du diocèse d'Aného (Togo), est nommé avec l'accord de son évêque curé du groupement paroissial de Lagnieu. De ce fait il est déchargé de ses offices de curé du groupement paroissial de Marboz et de doyen du Revermont. Il réside au presbytère de Lagnieu.
- **M. l'abbé Olivier BARNAY** est nommé curé du groupement paroissial de Marboz et de la paroisse de Viriat, pour une durée de 6 ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de son office de curé de groupement paroissial de Pont-de-Veyle. Il conserve ses autres fonctions. Il réside au presbytère de Viriat.
- **M. l'abbé Jean-Philippe BERNARD** est nommé curé du groupement paroissial de Pont-de-Veyle, pour une durée de 6 ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de son office de curé de groupement paroissial Sainte-Joséphine Bakhita de Ferney. Il réside au presbytère de Pont-de-Veyle.
- **M. l'abbé Xavier RENDU** est nommé curé du groupement paroissial Sainte-Joséphine Bakhita de Ferney, pour une durée de 6 ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de ses offices de curé de groupement paroissial de Belley et de doyen du Bugey-Sud. Il réside au presbytère de Ferney.
- **M. l'abbé Martin SOBOUL** est nommé curé du groupement paroissial de Belley pour une durée de 6 ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse et de ses missions de responsable diocésain de la pastorale des jeunes et du service des vocations. Il réside au presbytère de Belley.

- **M. l'abbé Thierry BLOT** est nommé vicaire dans le groupement paroissial de Belley pour une durée de 3 ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de sa mission de prêtre auxiliaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse. Il réside au presbytère de Belley.
- **M. l'abbé Bruno MEURICE** est nommé dans le groupement paroissial de Montluel pour une mission de prière, en rendant des services. De ce fait il est déchargé de sa mission de prêtre auxiliaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse. Il réside au presbytère de Montluel.
- **M. l'abbé Axel ALBAR** est nommé vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse et aumônier du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse (Fleyriat) pour une durée de 3 ans prorogeable. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial de Belley et d'aumônier de l'institution Sainte-Anne-Lamartine. Il réside au presbytère de Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.
- **M. l'abbé Raphaël RIGAUD** est nommé vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse pour une durée de 3 ans. Dans sa mission est comprise la charge pastorale des écoles Notre-Dame et Saint-Louis et du Collège Saint-Pierre. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial de Trévoux-Jassans. Il réside au presbytère de Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.

III. Nouvelles missions diocésaines

- **M. l'abbé Daniel LEFÈVRE**, vicaire dans le groupement paroissial d'Oyonnax, est nommé en outre modérateur diocésain de la Pastorale des Jeunes (Paje) et du service des vocations, pour une durée de trois ans. Il conserve ses autres fonctions et son domicile à Oyonnax.
- **Mme Gaëlle Marie CIEREN** est nommée responsable de la Pastorale des Jeunes, pour une durée de trois ans. Elle exerce sa mission en lien avec le Modérateur diocésain de la Paje.

IV. Renouvellement de missions

- **M. l'abbé Jules Roland BALLA OWONA**, prêtre fidei

donum du diocèse de Mbalmayo (Cameroun), est renouvelé avec l'accord de son évêque dans son office de chapelain du sanctuaire d'Ars-sur-Formans, pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Olivier BÉREND** est autorisé à prolonger son absence du diocèse en vue de soigner sa mère.
- **M. l'abbé Bertrand BERHAULT** est renouvelé dans ses offices de curé du groupement paroissial de Lhuis et d'aumônier de l'antenne diocésaine de Lourdes Cancer Espérance. Il conserve son domicile au presbytère de Lhuis.
- **M. l'abbé Jean-Luc DÉBARBOUILLET** est renouvelé dans ses missions d'exorciste et de prêtre auxiliaire du groupement paroissial de Feillens-Pont-de-Vaux, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Antoine DESARBRE** est renouvelé dans son office de curé du groupement paroissial de Tossiat-Ceyzériat, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Etienne DUMOULIN**, prêtre du diocèse de Versailles, est renouvelé avec l'accord de son évêque dans son office de chapelain du sanctuaire d'Ars-sur-Formans.
- **M. l'abbé Jan DZIEDZINA** est renouvelé dans son office de vicaire dans le groupement paroissial de Saint-Genis-Pouilly pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Didier GAUD** est renouvelé dans sa mission de prêtre auxiliaire du groupement paroissial de Saint-Genis-Pouilly, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Israël KONDOH**, prêtre fidei donum du diocèse d'Aného (Togo), est renouvelé avec l'accord de son évêque dans son office de vicaire dans les groupements paroissiaux de Champagne-en-Valromey et de Culoz, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Marcellin KOLOUKIABONGA**, prêtre fidei donum du diocèse de Kinkala (République du Congo), est renouvelé avec l'accord de son évêque dans son office d'aumônier des Sœurs de Notre-Dame des Missions à Saint-Rambert-en-Bugey, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Luc LEDROIT** est renouvelé dans son office de curé du groupement paroissial de Lelex, pour une durée d'un an

prorogeable. Il conserve son domicile au presbytère de Lélex.

- **M. l'abbé Hubert MAILLARD** est renouvelé dans ses missions d'exorciste et de chapelain du sanctuaire d'Ars-sur-Formans, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Rosaire MANGALA** est renouvelé dans sa mission d'exorciste, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Laurent REVEL** est renouvelé dans son office de curé du groupement paroissial d'Oyonnax pour une durée de trois ans.

V. Renouvellement des prêtres ainés (pour une durée d'un an)

- **M. l'abbé Louis BRUN** : responsable de la Bibliothèque St-Anthelme (Belley)
- **M. l'abbé René CATHERIN** : services pastoraux dans le groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine
- **M. l'abbé Pierre CATTIN** : aumônier diocésain de l'action catholique des femmes et service pastoral à la Maison Saint-Joseph de Jasseron.
- **M. l'abbé Bernard COLOMB** : services pastoraux dans le groupement paroissial de Miribel
- **M. l'abbé Pierre DARMEDRU** : aumônier du Centre Psychothérapique de l'Ain et équipe de discernement au diaconat permanent
- **M. l'abbé Patrick GIRAUD** : services pastoraux dans le groupement paroissial Saint-Jean-Paul II du Pays de Gex
- **M. l'abbé Michel PAGE** : notaire de la Chancellerie
- **M. l'abbé Robert POIRIER** : aumônier de l'hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey et services pastoraux dans le groupement paroissial de Lagnieu
- **M. l'abbé Georges RÉTY** : services pastoraux dans le groupement paroissial de Montluel

Ces nominations seront promulguées dans *Église des Pays de l'Ain*.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,

Le lundi de Pâques 21 avril 2025,

+ **Pascal ROLAND**

Par mandement

P. Christian JOSSELIN

Chancelier

GROUPEMENTS PAROISSIAUX

Après avoir pris le temps de la réflexion, de la consultation et avoir entendu l'avis du conseil presbytéral (13 février et 11 avril 2025), l'évêque a pris les décisions suivantes et en a ordonné la promulgation : ces décisions entrent en vigueur à dater du 1^{er} septembre 2025.

1. Le groupement paroissial de Viriat (paroisses de Viriat et de Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse) est supprimé.

2. La paroisse de Viriat est regroupée au groupement paroissial de Marboz-Saint-Etienne-du-Bois, lequel est donc désormais composé des paroisses suivantes : Marboz, Bény, Courmangoux, St-Etienne-

du-Bois, Pirajoux, Verjon et Viriat. Le groupement paroissial de Marboz-Saint-Etienne-du-Bois sera désormais nommé « *Marboz – Saint-Etienne-du-Bois – Viriat* ». De ce fait la paroisse de Viriat est détachée du doyenné de Bourg-en-Bresse et rattachée au doyenné du Revermont.

3. La paroisse de Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse retrouve son autonomie et la communauté des fidèles de la chapelle Notre-Dame de la Paix du quartier des Vennes (Bourg-en-Bresse) est confiée à la charge pastorale du curé de la paroisse de Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse.

COMpte-rendu DE LA SESSION DU VENDREDI 11 AVRIL 2025 DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

Le 11 avril 2025, le Conseil presbytéral (CP) constitué à dater du 15 février 2025 (cf. EPA du 1er janvier 2025, p. 3-4), a tenu sa première session à l'évêché. Etaient présents, avec Mgr Pascal Roland, les 2 membres de droit (PP. Frédéric Pelletier et Christian Josselin), les 4 prêtres réélus (Bruno Boucly, Daniel Lefèvre, Rosaire Mangala et Patrick deVarax) et les 6 prêtres élus (Stanislas Darmancier, Emmanuel Faure, Michaël Gaborieau, Hubert Maillard, Michel-Jean Pillet et Laurent Revel). Les objectifs de cette première session étaient de rappeler la mission du CP et de procéder à l'élection des membres du Bureau, de présenter un bilan du travail des années précédentes, de discerner les thèmes à travailler au cours des prochaines sessions et d'entendre l'avis du CP sur l'avenir de quelques paroisses.

Mission du CP et élection du Bureau

La mission du CP a été rappelée à la lumière des Statuts diocésains du Conseil presbytéral et du numéro 182 du Directoire du ministère pastoral des évêques (*Apostolorum Successores*, 22 février 2004) dont le texte suivant a été distribué :

*« La communion hiérarchique entre l'Évêque et le presbyterium, fondée sur l'unité du sacerdoce ministériel et de la mission ecclésiale, se manifeste institutionnellement par le Conseil presbytéral, en tant qu'il est « la réunion des prêtres représentant le presbyterium qui soit comme le sénat de l'Évêque, et à qui il revient de l'aider selon le droit dans le gouvernement du diocèse, dans le but de promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'Évêque » (Cf. can. 495 § 1 ; J-P II, *Novo millennio ineunte*, n. 45).*

De cette manière, le Conseil, en plus de faciliter le dialogue nécessaire entre l'Évêque et le presbyterium, sert à faire grandir la fraternité entre les différentes composantes du clergé du diocèse. Le Conseil s'enracine dans la

réalité du presbyterium et dans les fonctions ecclésiales particulières qui reviennent aux prêtres, en tant que premiers collaborateurs de l'ordre épiscopal (cf. *Lumen gentium*, n. 28 ; *J-P II, Pastores gregis*, n. 46). Le Conseil est donc « diocésain » par nature, il doit obligatoirement être constitué dans chaque diocèse (cf. can. 495 § 1) et la condition sacerdotale est absolument requise que ce soit pour faire partie du Conseil ou pour participer à l'élection de ses membres (cf. can. 495 § 1 et 498).

Le Conseil presbytéral ne doit jamais agir à l'insu de l'Évêque diocésain, à qui seul revient de le convoquer, de le présider, de déterminer les questions à traiter et de rendre public le contenu des discussions et les éventuelles décisions adoptées (cf. can. 500 § 1 et 3).

Même s'il est de nature consultative (cf. can. 500 § 2), le Conseil est appelé à assister l'Évêque dans le gouvernement du diocèse. Il est aussi le lieu approprié pour faire apparaître une vue d'ensemble de la situation diocésaine et pour discerner ce que l'Esprit Saint suscite à travers les personnes et les groupes ; pour échanger avis et expériences ; pour déterminer, enfin, des objectifs clairs pour l'exercice des différents ministères diocésains, en proposant des priorités et en suggérant des méthodes.

L'Évêque doit consulter le Conseil dans les questions de plus grande importance, relatives à la vie chrétienne des fidèles et au gouvernement du diocèse (cf. can. 500 § 2). La loi canonique établit que le Conseil presbytéral doit être consulté dans les questions particulières suivantes : can. 461 (convocation du Synode diocésain) ; 515 § 2 (érection, suppression et modification de paroisses) ; 1222 § 2 (réduction d'une église à un usage profane) ; 1263 (contributions), mais l'Évêque doit également consulter le Conseil presbytéral dans tous les autres cas de plus grande importance). Après avoir obtenu l'avis du Conseil, l'Évêque est libre de prendre les décisions qu'il considère opportunes, jugeant et décidant « coram Domino », à moins que le droit universel ou particulier n'exige l'assentiment de ce même Conseil pour des questions particulières (cf. can. 500 § 2). Toutefois, l'Évêque ne doit pas s'éloigner de l'avis concordant de ses conseillers sans de sérieux motifs, qu'il doit évaluer selon son jugement prudent (cf. can. 127 § 2, 2°).

Après le rappel de la mission, l'évêque a présidé l'élection des membres du bureau. Ont été élus le Père Emmanuel Faure comme secrétaire général, le Père Christian Josselin comme responsable du secrétariat et le Père Bruno Boucly comme responsable de la communication.



Bilan du travail du CP (2021-2025)

Ce bilan, exposé par le Père Dominique Blot lors de la réunion du 15 novembre 2024, a été présenté au nouveau CP par le Père Bruno Boucly en intégrant les travaux de la session des 13 et 14 février 2025. Pour mémoire, ce bilan est repris ici de manière synthétique : questions institutionnelles, orientations pastorales, questions sacerdotales, orientations immobilières et décisions financières.

Questions institutionnelles

Suite aux conclusions de l'audit du diocèse remises à l'évêque en mai 2021, s'est posée la question de savoir si, en l'absence d'un conseil épiscopal (canoniquement non obligatoire), le CP ne pourrait pas en exercer la mission en assistant l'évêque dans le gouvernement du diocèse. Indépendamment du fait que cela augmenterait notablement le travail du CP, le droit canonique ne le permet pas : car la mission du CP n'est pas de représenter l'évêque auprès du diocèse, mais de représenter le presbyterium auprès de l'évêque. La mission du CP est essentiellement consultative, en vis-à-vis de l'évêque, comme lieu privilégié de collaboration et de communion du presbyterium. Plus récemment, pour veiller à la qualité de la représentativité du CP, l'évêque a décidé que dorénavant, lors des élections des membres du CP, un prêtre élu par ses confrères mais ne souhaitant pas faire partie du CP devrait présenter ses raisons directement

auprès de l'évêque pour obtenir de lui la permission de se retirer.

En 2021, le CP a été consulté pour la révision des *Statuts diocésains des doyens* : à sa demande, l'évêque a décidé une simplification de leurs missions et un ordre de priorité : soutenir les prêtres, encourager la fraternité sacerdotale, coordonner l'action pastorale et participer plus activement au processus des nominations (*cf. EPA du 1^{er} novembre 2021, pp. 3-7 : Statuts diocésains des doyennés et des doyens*). L'évêque a consulté aussi le CP pour le renouvellement du *Groupe de recours* (3 nouveaux membres) et du *Collège des consulteurs*, ainsi que pour l'établissement d'un *Règlement du Collège des consulteurs* (*EPA, 1^{er} novembre 2024, pp. 9-14*).

Consulté sur l'opportunité de la célébration d'un synode diocésain, le CP a estimé que celui-ci serait difficile à mettre en œuvre en même temps que la célébration du jubilé du bicentenaire du diocèse dans sa configuration actuelle (octobre 1822).

Enfin l'évêque a soumis au CP la modification de plusieurs groupements paroissiaux : changements de noms, officialisation de groupements de fait, projet de regroupements nouveaux.

Orientations pastorales

Depuis 2021, plusieurs orientations pastorales importantes ont été encouragées et mises en œuvre avec la participation du CP en commençant par le jubilé du diocèse (2022-2023) : une publication des textes (actes du colloque historique, homélies, conférences, etc.) avait été demandée, mais n'a pas encore pu voir le jour. Rappelons aussi que, sur la demande du CP, ce jubilé a connu une visitation historique de la relique insigne du cœur du saint curé d'Ars dans la plupart des paroisses.

En cette année 2025, se déroulent deux autres jubilés : le jubilé universel de l'incarnation et le jubilé diocésain du centenaire de la canonisation du saint Curé d'Ars (31 mai 1925). Pour le diocèse, le CP a estimé opportun de désigner le sanctuaire d'Ars comme lieu jubilaire unique et a proposé une année de prière et de réflexion diocésaine pour les vocations sacerdotales : prière dominicale (fin des messes), visitation d'une statue pèlerine du Bon Pasteur dans les familles, les écoles catholiques et les communautés religieuses, marche diocésaine des vocations (8 février), pèlerinage des

prêtres à Lalouvesc sur les pas de saint Jean-Marie Vianney (12 mai), etc.

Depuis 2022, s'est mise en place la célébration annuelle d'une double session de rentrée à Ars-sur-Formans : session du presbyterium (jeudi et vendredi) et journée de rentrée diocésaine (samedi) à laquelle sont plus spécialement invités les membres des conseils paroissiaux et tous les fidèles participant activement à la vie des communautés paroissiales. Année après année, l'organisation et la préparation s'améliorent et ce rendez-vous diocésain prend une place appréciable dans la mission commune. C'est pourquoi le CP a demandé à l'évêque qu'il soit suivi d'une lettre pastorale contenant ses conclusions, afin que celles-ci puissent être étudiées dans les paroisses et les doyennés. Retenons ici l'axe majeur développé depuis plus de deux ans : favoriser un accueil et un accompagnement de type catéchuménal pour toutes les personnes frappant à la porte de nos communautés.

Pour réfléchir à la formation de disciples missionnaires, le CP a écouté la riche expérience de l'Ecole de Charité et de mission du groupement paroissial Saint-Jean-Paul II du Pays de Gex, laquelle forme depuis plusieurs années des couples « disciples missionnaires » pour la Communauté de l'Emmanuel et les paroisses. Le CP a ensuite encouragé le projet diocésain de constituer un *Parcours Cléophas*, confié au Père Emmanuel Faure, chargé de la formation diocésaine des fidèles laïcs : le CP souhaiterait que cette formation permette aux fidèles envoyés par leurs curés d'exercer ensuite une collaboration harmonieuse et fructueuse dans le cadre de la mission paroissiale.

Le Père Emmanuel Faure est chargé depuis peu de la formation des diaires permanents : pour favoriser la connaissance, l'entente et la collaboration avec les prêtres des paroisses, il a réorganisé leur formation en faisant appel aux ressources locales assez nombreuses. Il a pris conscience également que les prêtres ont souvent une conception confuse de la théologie du diaconat et de la vocation au diaconat. C'est pourquoi le CP a émis le souhait de reprendre cette question à l'avenir d'une manière plus approfondie.

En outre le CP s'est intéressé à l'annonce de l'évangile et à la formation humaine et chrétienne au sein des établissements de l'enseignement catholique, en particulier à la mission des prêtres et à l'articulation convenable des établissements par rapport à la vie paroissiale, notamment pour la célébration des sacrements de l'initiation chrétienne. La présence de 16.000 élèves

scolarisés dans ces établissements est une chance et un défi pour l'évangélisation.

Questions sacerdotales

Suite au rapport sur les graves abus spirituels et sexuels commis par de trop nombreux clercs, l'assemblée plénière des évêques de France a demandé à tous les diocèses de réformer le celebret des clercs, d'assurer pour les prêtres et les fidèles une formation à l'accompagnement spirituel et à la pratique de la confession.

Pour rendre plus opérationnel le principe canonique du *Celebret*, tombé un peu en désuétude, la CEF a mis en place un celebret numérique, accessible à partir d'une carte permanente d'identification. Après consultation du CP, l'évêque a décidé l'utilisation de ce nouveau celebret pour les prêtres et les diacres du diocèse et a demandé de vérifier le celebret des clercs extérieurs au diocèse se proposant d'exercer leur ministère dans le diocèse (messe, prédication, mariage, funérailles, etc.), même occasionnellement (cf. EPA du 1^{er} juillet 2024, pp. 11-12).

Le travail sur la formation à l'accompagnement spirituel et à la confession sera à poursuivre par le nouveau CP : notamment pour la mise en place d'un service de la vie spirituelle et d'une pénitencerie diocésaine.

Suite aux questions récurrentes sur les nominations des curés, l'évêque a redit qu'en nommant les curés pour une durée de six ans prorogeable, l'intention de l'autorité diocésaine n'est pas de changer les curés tous les six ans, mais d'assurer une certaine souplesse en vue du bien commun. L'intention est de permettre à un curé de rester en charge pastorale en moyenne neuf ans, et même plus, lorsque cela est possible et bénéfique pour la communauté paroissiale et pour le prêtre concerné.

Orientations immobilières

Les conclusions de l'audit (mai 2021) ont confirmé que l'immobilier du diocèse ne correspond plus ni aux moyens actuels du diocèse (personnel et finances), ni à ses projets pastoraux. C'est pourquoi les auditeurs ont recommandé une évaluation prospective par doyenné. Seules les conclusions temporaires du groupe de travail du doyenné de Bourg-en-Bresse ont été présentées au CP : un travail fructueux qui a permis aux prêtres et laïcs des

différentes paroisses de découvrir les lieux et activités pastorales des autres paroisses, et de réfléchir ensemble pour imaginer des solutions cohérentes. Bien que plusieurs hypothèses proposées n'aient pas été retenues, elles ont constitué néanmoins une étape importante pour la recherche du bien commun. Il conviendrait sans doute que le travail similaire accompli dans les autres doyennés soit présenté un jour devant le CP. Le CP souhaite être consulté sur ces projets engageant l'avenir de la pastorale paroissiale, même si les membres du collège des consulteurs (choisis parmi les membres du CP) sont amenés à donner leur avis sur les investissements immobiliers et si trois membres du CP (secrétaire général, vicaire général et chancelier) participent régulièrement au travail du comité diocésain des assises de l'immobilier (CAI), lequel instruit les dossiers d'investissement de plus de 20.000 €. C'est ainsi que le CP s'est prononcé en faveur du projet de réhabilitation du presbytère de Ceyzériat, futur centre pastoral de ce groupement paroissial.

Consulté sur la désaffectation de la chapelle de Pollet dont l'état dégradé fait qu'elle ne sert plus au culte depuis longtemps, et sur la cession du presbytère de Saint-Maurice-de-Gourdans, proposées par le groupement paroissial de Meximieux en réponse à la sollicitation du maire, le CP a donné un avis favorable.

Décisions financières

Selon les préconisations de mai 2021, une commission financière a été constituée pour réformer la gestion des finances diocésaines, avec la participation de deux membres du collège des consulteurs et deux membres du conseil diocésain des affaires économiques, avec un double objectif :

- d'une part trouver une solution pour résoudre l'écart entre la trésorerie théorique et la trésorerie réellement disponible de l'association diocésaine : un écart de 8 M€ au 31 décembre 2020, réduit à 2 M€ au 31 décembre 2023 grâce à des ressources exceptionnelles et à de substantielles économies ;
- d'autre part remplacer les multiples contributions paroissiales aux frais du diocèse en une seule participation annuelle proportionnelle à ces frais, à la fois lisible et réaliste, de telle sorte que ne se reproduisent plus de tels écarts de trésorerie.

Avant même les conclusions de la commission financière, le CP a accepté la suppression des quêtes impérées « pour les services diocésains » et du « droit diocésain » sur le casuel (cf. EPA du 1^{er} septembre 2022, pp. 4-5 et EPA du 1^{er} juillet 2024, p. 15). Puis il a été accepté le principe d'une contribution exceptionnelle unique pour résorber l'écart de 2 M€ sur l'exercice comptable 2024 : 16,24 % des trésoreries paroissiales hors fonds dédiés (8,12 % pour les trésoreries paroissiales de moins de 50.000€) (cf. EPA du 1^{er} août 2024, p. 35).

Enfin le CP a émis un avis favorable lors de la présentation du projet du nouveau calcul de la participation paroissiale aux frais du diocèse, à partir des charges diocésaines de l'année N -1, à dater de l'année comptable 2024, tout en renouvelant son encouragement à favoriser la collecte du Denier, notamment en demandant une participation symbolique de 5€ aux familles qui inscrivent leurs enfants au catéchisme ou aux personnes qui font une autre demande en paroisse (cf. EPA du 1^{er} janvier 2025, pp. 5-9). Le CP encourage une large information de ces réformes dans les doyennés afin d'en faciliter la compréhension et la réception.

Suite à la réévaluation des fourchettes provinciales des montants du casuel, le CP a approuvé les montants actualisés suivants : entre 80 et 200 € pour les baptêmes, entre 250 et 800 € pour les mariages, entre 200 et 600 € pour les funérailles (cf. EPA du 1^{er} juillet 2024, pp. 14-15).

Enfin suite à la réflexion engagée avec les responsables du Secours catholique et la reconnaissance que le Secours catholique est la Caritas de l'Eglise en France, le CP a exprimé son accord pour que la quête impérée en



faveur du Secours catholique soit rétablie (cf. EPA du 1er juillet 2023, p. 13).

Thèmes à travailler et initiatives à encourager

Différents thèmes ou initiatives ont été évoqués pour les mois à venir : pastorale vocationnelle, formations (catéchumènes et néophytes, disciples missionnaires, prêtres), enseignement catholique...

Pastorale vocationnelle

Le thème de la pastorale vocationnelle, en cohérence avec l'année diocésaine de prière pour les vocations (novembre 2024-novembre 2025), fait suite à la journée de récollection du lundi 7 avril dernier à laquelle une quarantaine de prêtres du diocèse ont participé au Foyer sacerdotal Jean-Paul II (Ars-sur-Formans) avec le responsable du Service des vocations (SDV) de Luçon (Père Jean-Marie Parrat) et celui de Bordeaux (Père Eloi Desrippes). Deux prêtres responsables du SDV de Lyon étaient aussi présents à Ars. Depuis dix ans, le SDV de Luçon a initié une pastorale qui produit de beaux fruits et commence à faire école dans d'autres diocèses de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud-Est de la France. En dix ans, en Vendée, 400 jeunes ont discerné leur vocation : 80 se sont orientés vers le séminaire ou la vie consacrée féminine ou masculine, les autres vers le mariage. Les PP. Martin Soboul et Daniel Lefèvre sont prêts à constituer une équipe de prêtres du diocèse pour porter une pastorale vocationnelle missionnaire renouvelée : avec quatre autres prêtres du diocèse, ils ont rencontré les PP. Parrat et Desrippes pour y réfléchir (mardi 8 avril). Les membres du CP souhaitent écouter les PP. Martin Soboul et Daniel Lefèvre, discerner avec eux ce qui est réalisable concrètement dans le diocèse et encourager cette mission importante pour l'avenir de nos communautés chrétiennes.

Formations

La formation des catéchumènes et des néophytes de plus en plus nombreux nécessiterait un accompagnement spirituel, au moins temporaire. La paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse a entrepris la formation d'une vingtaine de fidèles en vue de cette mission. Le CP encourage cette initiative et prévoit d'en faire une évaluation prochaine avant d'inviter les autres paroisses à s'en inspirer.

Pour la formation des fidèles à l'occasion des demandes sacramentelles,

le CP encourage la poursuite des *Parcours-Découverte* initiés dans différents groupements paroissiaux, ainsi que les initiatives paroissiales habituelles (*Parcours-Alpha*, catéchismes d'adultes, petites fraternités...). Pour la formation des disciples missionnaires, le CP encourage la formation diocésaine du *Parcours-Cléophas* dont la première édition rassemble une quarantaine de fidèles de différentes paroisses. Cette formation ouverte à tous est particulièrement adaptée aux fidèles appelés à collaborer de plus près avec les curés, y compris avec des responsabilités paroissiales. Comme il s'agit d'une formation sur deux ans, il faudra attendre la rentrée de 2026 pour envisager une nouvelle promotion.

Pour la formation continue des prêtres, le CP souhaite la mise en place d'une série annuelle de 3 formations d'une heure et demie (exposé d'une heure, échanges de 30 mn), accessibles par visio. Cette formation pourrait être intégrée au programme des réunions de doyenné. Quelques premiers sujets ont été proposés :

- Le livret « *Protection, Délivrance, guérison* » (présentation par Mgr Pascal Roland)
- Les repères donnés par la CEF sur la confession
- Les questions matrimoniales dans le cheminement catéchuménal

Pour rejoindre les nouvelles générations et certaines périphéries, mais aussi pour alléger le travail administratif, les moyens numériques peuvent être aujourd'hui d'une grande utilité : une formation est nécessaire. Le CP demande la présentation de l'application paroissiale O'Clocher déjà adoptée avec satisfaction par plusieurs paroisses et celle de l'application Venio pour la gestion des événements diocésains et paroissiaux.

Selon la demande de la Conférence des évêques de France, il conviendrait de nommer un prêtre pénitencier et de constituer autour de lui une « pénitencerie diocésaine » chargée du suivi et de la formation permanente des confesseurs. Il faudrait aussi envisager des formations sur la nature du presbytère, la théologie et la vocation au diaconat permanent, les orientations du Synode sur la synodalité. Enfin le CP invite aussi à soutenir les confrères isolés ou en souffrance.

Enseignement catholique

L'enseignement catholique est à un tournant avec toutes les questions qui se posent pour l'annonce de l'évangile. Pour l'aider à faire face à ces problèmes, deux jours de récollection ont été proposés récemment aux chefs d'établissements avec le R.P. Guilhem Causse, S.J. Il faudra poursuivre également la réflexion sur les conditions de l'annonce du Christ en lien avec les communautés paroissiales.

Avenir de quelques paroisses

Les paroisses de Viriat et de St-Pierre Chanel (Bourg) sont regroupées depuis 2013. Malgré les beaux efforts d'unité des prêtres et des fidèles, les deux communautés n'ont pas vraiment réussi à fusionner. Depuis quelques mois un autre projet a mûri : d'une part le regroupement de la paroisse de Viriat au groupement paroissial de Marboz-Saint-Etienne-du-Bois et, d'autre part, le regroupement de la communauté de la chapelle du quartier des Vennes à Bourg-en-Bresse (Notre-Dame de la Paix) à la paroisse de Saint-Pierre Chanel, bien que la chapelle des Vennes soit sur le territoire de la paroisse du Sacré-Cœur. Les divers échanges et consultations ont dégagé un consensus en faveur de ce projet. Le CP a donné un avis positif. La décision de la dissolution du groupement paroissial de Viriat et de l'évolution de ces communautés paroissiales a été confirmée par l'évêque.

* * *

Le programme de travail pour les réunions de doyenné (année pastorale 2025-2026) était aussi à l'ordre du jour, mais il a été renvoyé à la session du 16 mai 2025, c'est-à-dire avec la participation des doyens. Cette question a été remplacée par la préparation de l'ordre du jour de cette session du mois de mai, lequel est joint à la convocation qui se trouve dans ce même numéro d'EPA.

Prochains rendez-vous du CP (avant la fin de l'année pastorale) :

- 15-16 mai 2025 : Ars, La Providence
- 13 juin 2025 : Bourg-en-Bresse, Evêché

Les rendez-vous suivants seront communiqués en juin.

Le bureau du Conseil presbytéral

CONSEIL PRESBTÉRAL - 15-16 MAI 2025

PASCAL ROLAND



ÉVÈQUE DE BELLEY-ARS

Bourg-en-Bresse, le 15 avril 2025

Aux membres du Conseil presbytéral

Objet : Convocation de l'assemblée des 15 et 16 mai 2025

Chers frères prêtres,

Vous avez en pièce jointe le programme de la prochaine session du conseil presbytéral **des jeudi et vendredi 15 et 16 mai prochains**. Elle se tiendra à la maison de la Providence à Ars.

Conformément aux statuts du Conseil Presbytéral (art. 3,23 et 28), je convoque la troisième assemblée ordinaire de l'année pastorale 2024-2025 et je suis heureux de vous y inviter personnellement. Si l'un d'entre vous a un empêchement majeur, il m'avertira sans tarder (Statuts, art.9).

En attendant la joie de nous retrouver, je vous souhaite à vous-même et à toute votre paroisse une bonne et sainte fête de Pâques.

Bien fraternellement,



—
Pascal ROLAND

COMPOSITION ET PROGRAMME

Membres du Conseil presbytéral (2025-2028) :

Mgr Pascal Roland, évêque du diocèse de Belley-Ars

Membres de droit :

- P. Frédéric Pelletier, vicaire général
- P. Christian Josselin, chancelier

Membres élus :

| | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. P. Bruno Bouchy (2° mandat) | 6. P. Hubert Maillard |
| 2. P. Stanislas Darmancier | 7. P. Rosaire Mangala (2° mandat) |
| 3. P. Emmanuel Faure | 8. P. Michel-Jean Pillet |
| 4. P. Michaël Gaborieau | 9. P. Laurent Revel |
| 5. P. Daniel Lefèvre (2° mandat) | 10. P. Patrick de Varax (2° mandat) |

Jeudi 15 mai

9h00 : Office de Tierce

9h15-9h45 : Les journées du presbyterium et la journée diocésaine de fin août

9h45-11h30 : La pénitencerie diocésaine

11h45 : Messe

12h30 : Repas

**Thème de l'après-midi : la pastorale des jeunes,
la pastorale des vocations**

14h-14h30 : Relecture de son mandat par Martin Soboul

14h30-15h : Échange avec le CP, les attentes, les besoins discernés

15h-15h15 : Pause

15h15-15h45 : Bilan pastorale des vocations par Martin Soboul

15h45-16h15 : Échange avec le CP, les attentes, les besoins discernés

16h15-17h15 : Feuille de route PAJE et Pastorale des vocations
17h15-18h : Pause

18h : Vêpres et adoration

19h : Repas

20h30 : Rencontre avec Mgr Roland

21h30 : Complies

Vendredi 16 mai

7h30 : Laudes et Messe

Matinée avec les doyens

9h15-9h30 : Tierce

9h30-10h : Compte rendu du travail de la veille

10h-10h45 : Comment enrichir nos rencontres de doyenné ?

10h45-11h : Pause

11h-12h : OClocher, une application au service des paroisses (Présentation par Patrick de Varax)



12h-12h30 : Échange avec Mgr Pascal Roland

12h30 : Repas puis départ

PÈLERINAGE DES PRÊTRES DU DIOCÈSE À LALOUVESCE POUR OBTENIR PAR L'INTERCESSION DE SAINT FRANÇOIS RÉGIS DES VOCATIONS SACERDOTALES

12 MAI 2025



Pèlerinage des prêtres du diocèse à Lalouvesc

Chers frères prêtres,

Comme vous le savez, alors que Jean-Marie Vianney voyait s'accumuler les difficultés qui lui faisaient douter de sa vocation, il effectua un pèlerinage à pied jusqu'au tombeau de saint François-Régis, s.j. (1597-1640) qui représentait pour lui le modèle de l'évangélisateur. Il en revint rempli d'une ardeur nouvelle pour persévirer sur le chemin qui devait faire de lui également un grand saint.

C'est pourquoi il a été décidé avec le Conseil Presbytéral de marcher sur les traces de Saint Jean-Marie Vianney à la rencontre de ce grand missionnaire des campagnes, surnommé « l'apôtre du Velay et du Vivarais »

A quelques jours de la fête du saint (16 juin) et en l'année de célébration du centenaire de la canonisation du curé d'Ars et du jubilé de l'espérance, nous viendrons demander l'intercession du « marcheur de Dieu » pour être raffermis dans notre espérance et pour accueillir les vocations que le Seigneur nous enverra au service de la nouvelle évangélisation.

Je compte sur vous pour vous mobiliser et faire corps dans cette démarche commune du presbyterium qui fera date en cette année sainte.

En attendant, je vous souhaite une joyeuse fête de Pâques. Bien fraternellement,

+ Pascal ROLAND

PROGRAMME

Le trajet, faisant partie intégrante de la journée, notamment pour entretenir la fraternité, se fera pour tout le monde en bus

6h30 : Départ Maison Jean-Marie Vianney (Bourg)

7h30 : Départ de l'aire de covoiturage à Saint Maurice de Beynost (proche entrée autoroute A42)

9h45 : Dépose à Bouchas pour ceux qui veulent finir à pied (compter 1h30 de marche – prévoir chaussures de marche et gourde d'eau)

11h15 : Visite de la Basilique St- Régis

12h15 : Déjeuner à l'hôtel des voyageurs

14h – 15h15 :

- Visite de la Chapelle St-Régis
- Audiovisuel
- Chemin de croix

15h30 : Messe à la Basilique St-Régis

16h30 : Départ

AUDIT FINANCIER

19-23 MAI 2025

Un diagnostic sur la gestion économique de notre diocèse va avoir lieu dans la semaine du 19 au 23 mai. Cette pratique est recommandée par la Conférence des Évêques de France, lors de la prise de fonction d'un évêque ou d'un économe. C'est un temps de réflexion prospective pour l'Eglise diocésaine. C'est en effet l'opportunité pour un diocèse de bénéficier d'un regard extérieur sur son fonctionnement économique et d'accueillir conseils et préconisations pour l'avenir.

C'est le troisième audit financier, le premier a eu lieu en 2012 à l'arrivée de Mgr Roland, le deuxième en 2021 après l'arrivée de M. Olivier Bauer et le troisième en 2025, un an après la prise de fonction d'économe de M. Jérôme Rougié. Un an après la prise de fonction du nouvel économe, M. Jérôme Rougié, nous allons accueillir de nouveaux auditeurs : M. Olivier Grosse (Talents et Foi), M. Vincent Dano (économe du diocèse de Sens-Auxerre) et M. Philippe Guyard (ancien économe de Crêteil et coordinateur de l'équipe)

L'audit est réalisé bénévolement par des économies émérites ou en activité, qui nous font profiter de leur expérience et nous aident à progresser en nous partageant les bonnes pratiques mises en place dans d'autres diocèses. Leur regard expérimenté les conduit à identifier les points forts, à alerter sur les risques, et à suggérer des actions permettant d'améliorer le fonctionnement pour garantir l'avenir.

Mgr Pascal Roland

LETTER PASTORALE DE PÂQUES DE MGR ROLAND

A l'occasion de Pâques, Mgr Roland a publié une nouvelle lettre pastorale. Elle est distribuée dans les paroisses. Vous pouvez également la télécharger sur le site internet du diocèse : <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/notre-eveque-et-ses-conseils/mgr-pascal-roland/textes-de-mgr-roland/lettres-pastorales/lettre-pastorale-paques-2025>

Lettre pastorale de Mgr Pascal ROLAND
« Proclamez la Bonne Nouvelle » (Marc 16, 15)



« Vous êtes morts au péché, mais vivants pour Dieu en Jésus-Christ »
(Romains 6, 11)

Pâques 2025.

Frères et sœurs bien aimés,
par le mystère pascal, nous avons été mis au
tombau avec le Christ dans le baptême, afin
que nous menions avec lui une vie
nouvelle : voilà ce que formule la liturgie de
la nuit de Pâques, avant de nous inviter à
renouveler les promesses du baptême. Mais
sommes-nous bien conscients du salut que
nous procure Jésus-Christ et de la
condition nouvelle qui est la nôtre ?

Réalisons-nous aussi que la profession de foi
baptismale est précédée d'une triple
renonciation : aux séductions du monde ;
au péché ; et à Satan, créature ennemie de
Dieu ? Ce qui signifie que la vie chrétienne
nous engage dans un combat spirituel, mais
un combat dont le Christ est victorieux
et pour lequel il nous équipe
des dons de l'Esprit Saint !

Les lycéens et jeunes adultes qui reçoivent le
baptême à Pâques, de plus en plus nombreux,
dans notre diocèse comme dans
tous les autres diocèses de France, témoignent
de la puissance de renouvellement de
l'Évangile. Ils manifestent avec force et
beauté ce qu'est la vie chrétienne :
un rejet ferme de tout ce qui conduit à la
mort ; l'accueil décisif du salut en
Jésus-Christ par la foi ; et la joyeuse
renaissance dans l'Esprit Saint.



Baptême à Belley - 2024 ©JenniferParpette

À ces nouveaux chrétiens s'ajoute le nombre
toujours croissant d'adultes qui demandent
à recevoir la confirmation et la
1^{re} communion. Toutes ces personnes
enthousiastes nous révèlent avec
fraîcheur la grâce d'être enfant de Dieu,
ami et disciple de Jésus, demeure de l'Esprit
Saint, et membre vivant de l'Église. Cela
nous stimule pour retrouver
la joie de l'Évangile et le zèle missionnaire.

DÉCÈS DU PAPE FRANÇOIS

LUNDI 21 AVRIL 2025

Le pape François a rejoint la maison du père au lendemain de Pâques en tenue de service. Nous vous partageons la réaction de Mgr Roland depuis Rome où il est en pèlerinage avec les jeunes du diocèse et son interview sur RCF Pays de l'Ain.

“



C'est beau de mourir juste !
après la célébration de Pâques !
Je viens justement d'arriver
à Rome ce matin pour un
pèlerinage avec des jeunes.

J'encourage les fidèles à lire
l'autobiographie du Pape François publiée il
y a quelques semaines.

C'est un homme courageux qui a su prendre
des mesures fermes. Il ne cherchait pas à
plaire aux hommes mais à Dieu.

Nous prierons particulièrement à son
intention vendredi 25 avril à 20h en la
co-cathédrale Notre Dame de Bourg.

+Pascal Roland

”



Interview de Mgr Roland au micro d'Isabelle Berger, sur RCF Pays de l'Ain : <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/eglise-universelle/deces-du-pape-francois/interview-rcf-mort-du-pape-francois-mgr-pascal-roland-c2019est-beau-de-mourir-juste-apres-la-celebration-de-paques>

CENTENAIRE DE M^{ME} JULITTE COCHET 9 AVRIL 2025

Le nom de Mademoiselle Julitte Cochet, ancienne résidente de la Maison Saint-Anthelme pendant ses vacances, est connu par les prêtres de Bourg-en-Bresse et du diocèse comme la personne qui a aidé le Père Jacques Cail à partir de son départ de la Maison Saint-Anthelme (Belle) et de son installation à Bourg-en-Bresse (avenue Amédée Mercier) en 1992. Lorsque ses problèmes de santé obligèrent Melle Cochet à se retirer à l'Ehpad de Seillon (Péronnas), elle reçut le 26 mars 2012 la médaille du Mérite diocésain avec la notice suivante : « *Après toute une vie au service des malades, comme infirmière diplômée d'Etat, dans les usines et autres entreprises, dans les hôpitaux et sanatoriums, notamment en Suisse, et enfin comme infirmière libérale, Mademoiselle Julitte Cochet – qui fête aujourd'hui ses 87 ans – a consacré presque toute*



sa retraite à l'aide d'un prêtre, qui a ainsi bénéficié, depuis vingt ans déjà (1992-2012) de son dévouement entièrement et scrupuleusement bénévolé, discret, attentif, toujours inquiet de ne pas être à la hauteur, et cela malgré un handicap de la vue de plus en plus accentué ». En mars 2015, le groupe des amis du Père Jacques Cail, constitué d'anciens pensionnaires de la Maison Saint-Anthelme, avait dignement célébré son quatre-vingt-dixième anniversaire à Bourg-en-Bresse. En mars 2022, ils s'étaient rassemblés à la Maison Jean-Marie Vianney pour célébrer le centenaire du Père Jacques Cail. Ils renouvelèrent cette fête le 9 avril 2025 pour le centenaire de Melle Julitte Cochet, y associant les 103 ans du Père Cail, les deux anniversaires se succédant à quelques semaines d'écart (1^{er} mars et 26 mars). Après la messe célébrée dans la chapelle de la Maison Jean-Marie Vianney par le Père Christian Josselin et concélébrée par le Père Jacques Cail, Mme Chantal Cordat, première femme pensionnaire à la Maison Saint-Anthelme (1970-1976) prononça le discours ci-dessous au cours de l'apéritif, avant le banquet réunissant une trentaine d'amis fidèles.

Discours de Mme Chantal Cordat

Le XX^e siècle a été marqué par de nombreuses inventions qui ont révolutionné notre vie quotidienne, parmi ces inventions on peut citer : la pénicilline, les antibiotiques, le BCG, l'aspirateur, la machine à laver le linge, le téléphone fixe et portable, le micro-ondes, la télévision couleur, le cinéma – premier film d'animation (Blanche Neige), Internet, l'avion, la conquête de l'espace – Spoutnik (1957), le premier vol supersonique de Concorde. Des inventions mais aussi des savants : Albert Einstein, Marie Curie, Thomas Edison, Louis Pasteur Et j'en oublie beaucoup, mais durant le premier quart de ce siècle ont vu le jour deux personnes, que nous honorons aujourd'hui : Melle Juliette Cochet et le Père Jacques Cail.



Melle Cochet

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour célébrer un événement exceptionnel : le centième anniversaire de Melle Juliette Cochet. C'est un honneur de rendre hommage à une femme dont la vie est marquée par la générosité, le dévouement et une incroyable longévité. Melle Cochet, originaire de la Nièvre, a consacré une grande partie de sa vie à soigner les autres en tant qu'infirmière. Même après sa retraite, son esprit altruiste ne s'est jamais éteint. Elle a continué à chercher des moyens d'aider ceux qui en avaient besoin.

L'une des histoires les plus touchantes à son sujet est celle de sa rencontre avec le Père Jacques Cail.

Voyant le prêtre désemparé face à la gestion de son logement, de son linge et de la cuisine, Melle Cochet n'a pas hésité à se proposer pour l'aider. Sur le chemin qui les emmène du Séminaire au logement attribué au Père Cail pour sa retraite à Bourg-en-Bresse, elle a fait preuve d'une grande humilité en avouant ne pas savoir cuisiner.

Mais cela ne l'a pas arrêtée ! Ensemble, ils ont acheté un livre de cuisine, et depuis, leur cohabitation perdure, basée sur le soutien mutuel et l'amitié. Cette anecdote illustre parfaitement qui est Melle Cochet : une personne toujours prête à tendre la main, à apprendre et à s'adapter. Sa présence auprès du Père Cail est un témoignage vivant de son engagement et de sa bonté. Aujourd'hui, en ce jour spécial, nous célébrons non seulement ses 100 ans, mais aussi une vie remplie de compassion, de courage et de dévouement. Melle Cochet, vous êtes une inspiration pour nous tous. Votre exemple nous rappelle l'importance de la solidarité et de l'entraide. Joyeux anniversaire, Melle Cochet ! Que cette nouvelle année soit remplie de bonheur, de santé et de moments précieux entourée de ceux qui vous aiment et vous admirent. Merci à vous tous d'être ici pour partager ce moment unique. Levons nos verres à Melle Juliette Cochet, une femme extraordinaire qui continue de nous émerveiller par sa force et sa générosité.

Père Cail

Ah, quelle aventure que la vie ! Et quelle vie que celle du Père Cail, qui aujourd'hui célèbre ses

103 printemps ! Imaginez, si vous le voulez bien, un homme dont chaque jour est une fête, chaque instant une célébration. Un homme qui, tel un mousquetaire de la foi, a traversé les âges avec une rigueur inébranlable et une gentillesse désarmante. Le Père Cail, ah ! Cet homme au cœur vaillant et à l'esprit vif, a su transformer chaque moment qui ont émaillé son existence, il a toujours su insuffler à ses compagnons de route cette joie de vivre qui le caractérise si bien. Mais ne vous y trompez pas, derrière cette bonhomie se cache une rigueur de fer. Secrétaire de l'évêché de Belley, professeur de droit canonique, directeur du Grand Séminaire de Belley devenu maison d'accueil, et juge au tribunal ecclésiastique, le Père Cail a servi avec une droiture et un dévouement exemplaire. Même après avoir été mis à la retraite en 1992, il a continué à œuvrer, prenant les rênes de la mutuelle Saint Martin à l'évêché et devenant aumônier de la maison de retraite ; La Pergola ; Et que dire des résidents du séminaire, où tous les métiers se côtoient ?

Professeurs, avocats, banquiers, mécaniciens, employés... tous ont pu bénéficier de sa sagesse et de son soutien. Le Père Cail, tel un capitaine bienveillant, a su

naviguer entre ces âmes diverses, les guidant avec une main ferme mais toujours bienveillante. Mais même les plus vaillants des héros doivent un jour poser leur épée.

En 2015, le Père CAIL, sentant le poids des ans et la fatigue de ses nombreuses batailles, a rejoint la maison de retraite de Seillon.

Alors, levons nos verres, mes amis, et célébrons ensemble les 103 ans du Père Cail et les 100 ans de Melle Cochet. Que cette journée soit remplie de rires, de joie et de souvenirs, à l'image de la vie de cet homme et cette femme extraordinaires. Puisse votre esprit continuer à briller et à inspirer ceux qui, comme vous, croient en la beauté de la vie et en la force de la gentillesse.

JOURNÉE DE LA CURIE



Mardi 1^{er} avril a eu lieu la récollection 2025 des salariés du Diocèse de Belley-Ars à la Maison des enfants d'Izieu. Un moment

de partage, de prière, de convivialité et de mémoire dans le cadre saisissant du Bugey-Sud, et par une très belle journée ensoleillée.



Musée-mémorial depuis 1994, la Maison d'Izieu accueille chaque année près de 36000 visiteurs dont 18000 scolaires. Ce lieu est un précieux centre de ressources documentaires sur la Seconde guerre mondiale. Plutôt qu'une reconstitution, la muséographie privilégie une évocation de l'atmosphère de l'époque de la colonie et de la présence disparue des enfants. Dans la maison, les dessins disent toute l'insouciance du lieu bruissant de jeux, d'activités, dans son écrin de verdure, à l'écart de la guerre.



La Maison esquisse ainsi le quotidien de la vie des enfants. Une signalétique discrète indique l'usage de chaque pièce ; des lettres et des dessins des enfants sont exposés dans le réfectoire ; le portrait de

chaque enfant arrêté le 6 avril 1944 et déporté figure dans les dortoirs. Dans le musée, la grande Histoire se mêle à la construction de la mémoire et à la justice pénale internationale.



La maison évoque la vie des enfants par des lettres, dessins et photos et se parcourt uniquement en visite guidée. Notre guide, une chance, est la petite fille d'un enfant juif venu à Izieu, reparti en famille quelques semaines avant la rafle !



En groupe, en famille ou en solo, il est possible de découvrir ce lieu incontournable en Auvergne-Rhône-Alpes . Sur le nouvel autel de l'église d'Izieu, en noyer, un bas-relief rappelle le massacre des innocents, invitant ainsi à prier pour tous ces enfants massacrés, en particulier les 44 enfants de la colonie d'Izieu.



UNITÉ ET FERVEUR AU CŒUR DE LA MESSE CHRISMALE – SANCTUAIRE D'ARS, MARDI 15 AVRIL 2025

Le mardi 15 avril, en cette année jubilaire du centenaire de la canonisation du Curé d'Ars, le sanctuaire d'Ars a accueilli la messe chrismale. La messe chrismale fut célébrée en présence de notre évêque, qui a présidé, et de l'ensemble des prêtres et diacones du diocèse. Ce rassemblement annuel, toujours très attendu, a une nouvelle fois été marqué par une profonde communion spirituelle.



La matinée s'est déroulée pour nos prêtres au Foyer Sacerdotal Jean-Paul II dans une atmosphère fraternelle et priante rythmée par deux interventions du Père Vincent Siret sur le thème « Saint-Jean Marie Vianney, pèlerin de l'Espérance ».

C'est véritablement lors de la procession depuis le Foyer Sacerdotal



Jean-Paul II jusqu'à la basilique que l'unité du presbytère s'est manifestée de manière forte et visible. Ensemble, les prêtres ont franchi la Porte de la Miséricorde dans le cadre de la démarche jubilaire, un geste simple mais lourd de sens, signe du désir de chacun de renouveler son engagement au service du peuple de Dieu.



Un temps d'adoration silencieuse a précédé la célébration, recentrant les coeurs sur Celui qui les a appelés. La messe chrismale a été célébrée après les vêpres dans un grand recueillement, dans l'église souterraine de Notre-Dame de la Miséricorde

L'un des moments les plus marquants de cette liturgie fut le renouvellement des promesses sacerdotales des prêtres suivi

du renouvellement des voeux diaconaux des diacres présents pour un moment d'engagement et de prière. Ensemble, les prêtres, puis les diacres, ont réaffirmé leur fidélité au Christ et à l'Église, sous le regard de l'évêque et des fidèles présents.

Au cours de la messe, l'évêque a bénii les saintes huiles – l'huile des catéchumènes, l'huile des malades, et le saint chrême – qui serviront tout au long de l'année dans les sacrements. Ce geste, au cœur de la messe chrismale, nous rappelle que l'Église, à travers ses prêtres et diacres, est chargée de transmettre la grâce de Dieu à son peuple, notamment par les sacrements.



Ce temps fort aura, sans nul doute, ravivé l'élan missionnaire de notre Église diocésaine, unie dans la prière et dans le service du Christ.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Visite pastorale à Nantua

Ce 7 avril, Monseigneur ROLAND a effectué une de ses dernières visites pastorales au sein de l'école Ste Thérèse de Nantua.

Nous avons d'abord été accueillis par tous les membres de l'équipe éducative ainsi que l'OGEC, l'APEL de l'école et le Père Sylvain, autour d'un déjeuner partagé.

Après ce moment très convivial, nous avons rejoint tous les enfants réunis dans la grande salle où l'hymne de l'école a retenti, chanté par tous.



Une messe et un temps d'échanges dans les classes entre notre évêque et les enfants ont prolongé cette belle après-midi ensoleillée.



Nous avons clôturé cette visite par une discussion avec la cheffe d'établissement, Mme Maryline VACHER, sur les projets de l'école et sa première année de direction au sein de l'école Ste Thérèse.



L'école Ste Thérèse poursuit un beau projet dans une ambiance familiale et sereine. Belle continuation à toute l'équipe !



Durant ces 2 jours, nous avons proposé des exercices spirituels ignatiens, une méthode pour prier à partir d'un texte biblique accompagné par les chants de nos musiciens. La veillée dans la Basilique sur le thème de la réconciliation et du pardon a été un moment fort de nos journées.



Journées EMMAÜS

Les 8 et 9 avril 2025, une trentaine de chefs d'établissement de l'Enseignement Catholique du diocèse de l'Ain se sont retrouvés pour un temps de pause et de ressourcement spirituel au séminaire d'Ars. Ce temps organisé par la direction diocésaine de l'enseignement catholique était accompagné par le père Frédéric Pelletier, le père Guilhem CAUSSE, les musiciens-chanteurs Anaël et Pauline ainsi que Monseigneur Roland qui nous a rejoint le mercredi 9 avril.

Le soleil, le lieu, la musique, l'accompagnement et la volonté de chacun de se retrouver avec Jésus a fondé la réussite de ce nouveau rendez-vous proposé aux chefs d'établissement de notre diocèse.

Jubilé ARS 2025

JUBILÉ DES ARTISTES -15 & 16 MARS 2025



Le week-end du 15 et 16 mars le sanctuaire d'Ars a accueilli les artistes : peintres, potiers, sculpteurs, photographes, chanteurs, danseurs et musiciens pour un temps jubilaire. Exposition photos, spectacle sur la vie de Sainte Philomène, piano, saxophone, orgue de barbarie, poterie, peinture sur huile, sur soie, aquarelle et de nombreuses créations artistiques ont jalonné le week-end. Un beau week-end qui a mis l'art à l'honneur.



Lors du Jubilé des artistes à Rome, en février dernier, le pape François a déclaré « *L'art n'est pas un luxe* » mais « *une nécessité de l'esprit* ». Il a ajouté « *Le monde a besoin d'artistes prophétiques, d'intellectuels courageux, de créateurs de culture* », exhortant les esprits créatifs à « *ne jamais cesser de chercher, de questionner, de risquer* ». Le pape François a affirmé que les artistes sont « *les gardiens de la beauté qui savent se pencher sur les blessures du monde, [...] écouter le cri des pauvres, des souffrants, [...] des persécutés, des réfugiés* » et que leur mission n'est « *pas seulement de créer de la beauté, mais de révéler la vérité, [...] de donner une voix aux sans-voix, de transformer la douleur en espérance* ». Il a conclu son discours par cette phrase : « *Votre don n'est pas un hasard, c'est une vocation. Répondez avec générosité, avec passion, avec amour* ».





JUBILÉ DU VILLAGE ET DE LA PAROISSE D'ARS
JEUDI 1^{ER} MAI 2025

CENTENAIRE DE LA CANONISATION
DE JEAN-MARIE VIANNEY

JEUDI 1^{ER} MAI 2025
DE 10H À 17H
AU SANCTUAIRE D'ARS



100 ans

Jubilé du Village et de la Paroisse d'Ars

Groupeement Paroissial d'Ars - Savigney - Villeneuve



- ◆ 10h : Messe à la Basilique
- ◆ 11h : Echange avec Père A. HARDY (*ancien curé d'Ars de 2005 à 2012*)
- ◆ 12h : Apéritif et repas partagé (*animation, jeux enfants ...*)
- ◆ 14h : Déambulation pour tous dans le village avec souvenirs et histoires aux lieux marqués
- ◆ 15h30 : Accueil des habitants devant la Basilique par Père R. GRIVEAUX et acte de confiance en ND d'Ars (*comme le fut Jean-Marie VIANNEY le 1er mai 1836*)

Inscription souhaitée
sur le lien HelloAsso via QR Code

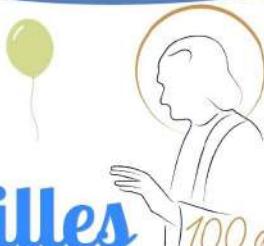


Renseignements : 04 74 08 17 17 - info@arsnet.fr

JUBILÉ DES FAMILLES
JEUDI 8 MAI 2025

CENTENAIRE DE LA CANONISATION DE JEAN-MARIE VIANNEY

JEUDI 8 MAI 2025
DE 9H30 À 17H
AU SANCTUAIRE D'ARS



100 ans

Jubilé des familles Des Vianney et Jean-Marie

- ☕ 9h30 : Accueil et louange
- ⛪ 10h : Conférence de Mgr Gobilliard
Pour les enfants : prise en charge ludique
- ⌚ 11h : Messe présidée par Mgr Gobilliard
- 筥 12h15 : Pique-nique tiré du sac
- /lic 13h30 : Kermesse et démarche jubilaire
- 🎭 16h : Spectacle - Gadibou - Les paraboles du disciple
- 🎈 16h45 : Bénédictions et envoi

Prière de vous inscrire pour mieux vous accueillir
Lien Venio sur QR Code

Inscription



Renseignements : 04 74 08 17 17 - info@arsnet.fr

FÊTE DU CENTENAIRE DE LA CANONISATION DE JEAN-MARIE VIANNEY - SAMEDI 31 MAI 2025

CENTENAIRE DE LA CANONISATION DE JEAN-MARIE VIANNEY

31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2025
AU SANCTUAIRE D'ARS



Fête du centenaire de la Canonisation

Présidée par Son Eminence le Cardinal Christophe Pierre
Célébrations à l'église Notre-Dame de la Miséricorde

Samedi 31 mai

- + 10h00 : "Pourquoi la canonisation ?" Père Thierry des Rochettes
- + 11h00 : Messe présidée par SE le Cardinal Christophe Pierre, nonce apostolique aux USA; animée par l'Ensemble Te Deum de Lyon
- + 13h30 : Démarche jubilaire (RDV Basilique)
- + 14h30 : Concert de chants sacrés (Ensemble Te Deum)
- + 15h30 : Conférence de SE le Cardinal Christophe Pierre
- + 16h30 : Évocation du Curé d'Ars par les témoins de son temps
- + 20h30 : Procession aux flambeaux et inauguration du "Chemin des rencontres"
RDV prairie église Notre Dame de la Miséricorde

Dimanche 1^{er} juin

- + 10h00 : Chemin des Lumières RDV prairie église Notre-Dame de la Miséricorde
- + 11h00 : Messe solennelle présidée par SE le Cardinal Christophe Pierre
- + 14h00 : Adoration
- + 15h00 : 2ème conférence de SE le Cardinal Christophe Pierre
- + 16h00 : Vêpres

Renseignements : 04 74 08 17 17 - info@arsnet.fr



Les rdv DANS LE DIOCÈSE



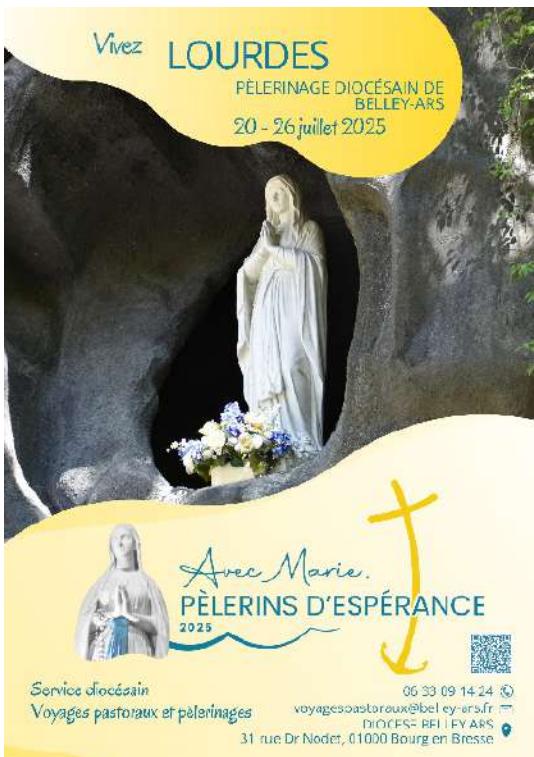
Retrouvez les événements diocésains dans l'agenda du site diocésain :
www.catholique-belley-ars.fr ou en flashant le QR Code ci-dessus

AGENDA

- Jeudi 1^{er} mai : Jubilé du Village et de la paroisse d'Ars
- Samedi 3 mai :
 - * Journée de préparation à la confirmation des adultes à Bourg
 - * 12 Heures avec Marie au sanctuaire d'Ars, de 7h à 19h.,
Renseignements : 12heuresavecmarie@gmail.com
- Jeudi 8 mai : Jubilé des familles, des « Vianney » et des « Jean-Marie » à Ars. Contact : info@arsnet.fr
- Samedi 17 mai : Formation sur l'onction des malades à Bourg-en-Bresse.
Contact : Père Emmanuel Faure 06 72 00 68 75
- WE 17-18 mai : Week-end « Dieu est là » à Ars-sur-Formans
Contact : Pastorale des jeunes , paje.ain@gmail.com
- Dimanche 18 mai : Veillée de consolation à 16h à l'église St Pierre de Gex
- 23-24 mai : Parcours Cléophas à Bourg-en-Bresse
- Samedi 24 mai : Marche avec l'Evangile à la chartreuse de Portes
Contact : Maurice Simplex 06 63 05 25 44
- WE 31 mai- 1^{er} juin : Fête du Centenaire de la canonisation
de Jean-Marie Vianney présidée par le Cardinal Christophe Pierre,
nonce apostolique aux USA, au sanctuaire d'Ars

Les propositions DE L'ÉTÉ

PÈLERINAGE DIOCÉSAIN À LOURDES
DU DIMANCHE 20 JUILLET AU SAMEDI 26 JUILLET 2025
« AVEC MARIE PÈLERINS D'ESPÉRANCE »



Un pèlerinage spirituel et fraternel ouvert à tous ! Enfant, jeune, adulte, famille, religieux, en individuel ou en groupe, paroisse... Plus d'informations à retrouver sur le site du diocèse : <https://catholique-belleys-ars.fr/notre-diocese/fonctionnement/services/pelerinages/lourdes/pelerinage-diocesain-a-lourdes-2025>. Inscription en ligne sur Venio : <https://lourdes2025-belleys-ars.venio.fr/fr>

PÉLÉ VTT

DU LUNDI 7 AU VENDREDI 11 JUILLET 2025

DE BOURG-EN-BRESSE À ARS-SUR-FORMANS



ÉCOLE DE PRIÈRE JEUNES

DU DIMANCHE 17 AU SAMEDI 23 AOÛT 2025

DE BOURG-EN-BRESSE À ARS-SUR-FORMANS



DOCUMENTAIRE - CHARTREUSE DE SÉLIGNAC

Diffusion du documentaire « La Chartreuse de Selignac - l'expérience du silence », réalisé par Marc Jeanson, sur KTO. Située à proximité de Bourg-en-Bresse la Chartreuse de Sélignac accueille des retraitants qui souhaitent faire l'expérience du silence et de solitude dans la spiritualité cartusienne. Un couple de laïcs est chargé de la responsabilité du site, de l'accueil et de l'accompagnement des retraitants. Un prêtre célèbre la messe le dimanche et le lundi. Retrouvez les dates de diffusion du film de 32 mintues du 29 avril au 7 mai : <https://www.ktotv.com/video/00445970/la-chartreuse-de-selignac-lexperience-du-silence>



Sommaire

| | |
|---------------------------------|-------|
| Editorial | p. 01 |
| Agenda de notre évêque | p. 02 |
| Informations officielles | p. 05 |
| Vie du diocèse | p. 31 |
| Jubilé Ars 2025 | p. 39 |
| Les rendez-vous dans le diocèse | p. 45 |



Église des Pays de l'Ain Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

EPA 2025 - N°05 : 1^{er} Mai 2025

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : SDPC 01, DDEC, Paroisses, Yves Pourchoux

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr

<https://catholique-belley-ars.fr/>